

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 004-210402186-20260429-DE\_030\_2026-DE

## CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 avril 2026

Date de la convocation: 24/04/2026

**Membres en exercice : 11** *vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD*

**Présents : 8** **Présents :** Robert LIAUTAUD, Caroline CHAILLAN, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Martine BONALD, Paul OLIVER

**Votants : 10**

**Pour : 0** **Représentés :** Aalin LALANNE représenté par Patricia NAVARRETE, Nathalie DESANGLOIS représentée par Caroline CHAILLAN

**Contre : 0**

**Excusés :**

**Abstentions : 10**

**Absents :** Jean-Louis SCHIELOTTO

**Secrétaire de séance :** Caroline CHAILLAN

### Objet: Désignation des personnes à siéger à la commission communale des impôts direct (CCID) - DE\_030\_2026

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650-1 du code général des Impôts,

Considérant que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est identique à celle des membres du Conseil Municipal, et qu'il convient, à la suite des élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission,

Considérant qu'outre sa présidence assurée par monsieur le maire ou l'adjoint délégué, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

Considérant que les commissaires titulaires et suppléants susvisés sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de 24 contribuables dressés par le Conseil Municipal dans un délai de deux mois suivant l'installation de l'organe délibérant de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte** la liste de contribuables, telle qu'annexée à la présente délibération, aux fins de désignation par le Directeur des Services Fiscaux des Alpes-de-Haute-Provence, des membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 004-210402186-20260429-DE\_030\_2026-DE

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à  
délibération

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Robert LIAUTAUD

